la cgt
Union Locale
Quevilly-Couronne

Aux Syndicats

Elles ont lutté, elles ont gagné !!

Depuis le 8 juin 2017, les agents de la restauration de Grand Quevilly sont en grève à l'appel de la CGT de 11 h à 12 h 45 devant l'entrée de la mairie de Grand Quevilly.

Pour dénoncer les pressions au travail, les dévalorisations des agents, les nouveaux plannings de travail dans la restauration et cela sans consulter les instances représentatives, l'arrêt des méthodes de management qui déshumanise les relations au travail.

Aujourd'hui 12 juin 2017, elles ont gagné, une délégation a été reçue par le Maire Marc MASSION, le Maire a suspendu les plannings de travail, et toutes pressions sur les agents concernant le droit de grève.

Un C.T. (comité technique) est prévu le 30 juin 2017, pour en discuter avec les agents et les organisations représentatives.

Aujourd'hui la grève est suspendue, mais elles restent mobilisées, si elles n'obtiennent pas satisfaction la grève sera reconduite.

Pour l'Union Locale CGT c'est une victoire, et remercie tout les syndicats, L'UD CGT, la C.S.D, qui sont venus soutenir les agents de Grand Quevilly.

Grand Quevilly le 12 juin 2017

Place Gabriel Péri - BP103 - 76120 Grand Quevilly
Tél. : 02 35 68 08 38 - Fax : 02 35 18 13 18
ulcgt.quevillycouronne@orange.fr

RÉGION 08/06/2017

Les agents municipaux du Grand-Quevilly en colère

Une centaine d'agents on investi le hall de l'hôtel de ville

Le Grand-Quevilly. Mouvement de grève et manifestation à l'hôtel de ville

Pression au travail, détérioration des conditions d'exercice, dévalorisation et non considération des agents : Catherine, secrétaire adjointe du syndicat CGT égrène avec colère les revendications de la centaine de membres du personnel qui se sont massés devant et dans le hall de l'hôtel de ville hier jeudi à midi.

Un préavis de grève avait en effet été déposé par les agents des services restauration, couloirs et intervenants du midi, appelant à cesser le travail de 11 h à 12 h 45 afin de pouvoir exprimer leurs doléances à qui voudrait bien, en mairie, les recevoir.

« De nouveaux plannings de travail ont été établis, sans concertation et qui présentent des découpages horaires insoutenables » ajoute la syndicaliste, *« ajoutez à cela le non remplacement des personnes en maladie, les changements de service impromptus... La coupe est pleine et c'est pour cela que nous manifestons ».*

Une délégation, reçue par le maire Marc Massion a pu exprimer son mécontentement. Au sortir de cette réunion, les grévistes se sont dits *« déçus des non réponses données, le maire se contentant de vouloir attendre la tenue du comité technique qui aura lieu dans quelques jours ».* Le mouvement de grève a été reconduit pour aujourd'hui vendredi.

POUR INFO : ci-dessus article paru sur le site du journal « Paris-Normandie », Le jeune syndicat CGT, créé dans un fief CFDT, dans l'action, soutenu par l'UL CGT de Quevilly/Couronne et les syndicats (par la présence de militants du territoire). Action difficile dans une commune où la construction de l'action collective est d'autant plus un défi que des pressions sont exercées : sms d'intimidation aux contractuelles, diminution du temps de travail aux vacataires qui participent, la veille du mouvement on informe les agents concernées qu'il est interdit de manifester avec la tenue de travail, attitude glaciale à l'égard de la Camarade qui coordonne le mouvement, attitude de toute puissance de la hiérarchie dans un secteur à majorité féminine avec un taux de précarité plus élevé qu'ailleurs.

LES MOTIONS DE SOUTIEN SONT LES BIENVENUES : Marc MASSION, Maire de Grand Quevilly, fax Mairie 0235693409 mairie@ville-grand-quevilly.fr **, transmettre une copie de votre motion à ulcgt.quevillycouronne@orange.fr**

LES ORDONNANCES DE MACRON VEULENT TUER LE CODE DU TRAVAIL

NON à la loi travail XXL !

LE PROJET MORTEL

DE MACRON

MOBILISONS-NOUS MASSIVEMENT LE 27 JUIN

Chaque jour qui passe permet de mieux comprendre les dangers des ordonnances MACRON en préparation. Après les révélations du Parisien, le journal Libération produit une partie des documents de travail du Ministère du Travail.

C'EST UNE NOUVELLE OFFENSIVE CONTRE LE CODE DU TRAVAIL. VISANT A EN FINIR AVEC LA HIERARCHIE DES NORMES.

La loi Valls-El Khomri a ouvert une large brèche en autorisant l'employeur à déroger au Code du travail et à l'accord de branche concernant notamment l'aménagement, la durée du travail et en facilitant les licenciements dits économiques. Ainsi l'employeur commence à faire sa loi au moyen d'un accord d'entreprise, même minoritaire.

Dans cette voie, le Président Macron a inscrit dans son programme qu'il faut maintenant : ***« changer profondément la construction de notre droit du travail et permettre aux accords de branches et d'entreprise de déroger à la loi par accord majoritaire sur tous les sujets souhaités »***. Les éléments produits par Libération montrent qu'il veut aller plus loin en recourant par exemple au référendum même en absence d'accord minoritaire pour que les salariés renoncent aux droits issus de la loi et des conventions collectives.

L'objectif est de déroger au code du travail pour les salariés, dans de nombreux domaines dont le contrat de travail, les salaires, les conditions de travail mais aussi, encore une nouveauté, le motif de licenciement, en utilisant la bonne vieille méthode du chantage à l'emploi...

➲ Diminuer les droits syndicaux

La loi Rebsamen a diminué les droits en autorisant le regroupement des Instances Représentatives du Personnel (Comité d'entreprise, Délégués du Personnel, CHSCT). Ceci est décidé par l'employeur dans les entreprises de moins de 300 salariés, et par accord au-dessus de ce seuil.

ORDONNANCES NON MACRON

Macron a prévu une fusion complète : *« dans toutes les entreprises et tous les groupes sans limitation de plafond, sauf accord d'entreprise visant à maintenir les instances existantes ou à en créer de nouvelles »*. Ainsi Macron éliminerait la nécessité d'un accord. **Cela entraînerait moins de délégués, moins d'élus, moins d'heures, de droits syndicaux et la suppression des CHSCT tant souhaité par le MEDEF.**

➲ Faciliter les licenciements et précariser davantage les emplois

Le Président Macron veut plafonner les indemnités obtenues devant les Prud'hommes par les salariés victimes de « licenciement sans cause réelle et sérieuse ».
Cette mesure faciliterait les licenciements en permettant aux employeurs de provisionner des sommes précises pour jeter les salariés hors de l'entreprise.

Il s'agit aussi d'assouplir, entreprise par entreprise, les règles concernant le recours aux CDD, qui finiront par devenir la norme en lieu et place du CDI.

Le document de travail du Ministère du Travail fait état de nouvelles attaques sur le licenciement économique dont la réduction du périmètre d'appréciation, un groupe faisant des milliards de bénéfice en Europe pourrait licencier pour motif éco en France et la hausse du seuil pour la mise en place d'un plan « social ». C'est la porte ouverte à l'explosion des licenciements.

➲ D'autres conquêtes et garanties collectives dans le viseur de Macron :

- la Sécurité sociale
- les retraites par répartition et les régimes particuliers
- le statut de la Fonction publique,

GATTAZ EN A RÊVÉ, MACRON LE FAIT

Pour les salariés, et pour leurs familles ce seraient des régressions terribles.

CONTRE LE PROJET D'ORDONNANCE,

PRÉPARONS LA MOBILISATION POUR LE 27 JUIN !

Le gouvernement a confirmé sa volonté d'adopter cette nouvelle LOI TRAVAIL en plein cœur de l'été, pour éviter une mobilisation massive des travailleurs, en ayant recours aux ordonnances.

Le vote du parlement autorisant les ordonnances pourrait intervenir dès fin juin ou début juillet.
N'attendons pas la rentrée de septembre pour se mobiliser. Devant la gravité de la situation, l'UD CGT 76 a décidé d'appeler l'ensemble des salariés à discuter des revendications et de se mobiliser le 27 juin pour gagner sur nos revendications.

- ✓ **NON AUX ORDONNANCES MACRON DE CASSE DU CODE DU TRAVAIL**
- ✓ Abrogation des lois EL Khomri – Rebsamen – Macron et rétablissement complet du Code du travail et de la hiérarchie des normes.
- ✓ Maintien de tous les droits syndicaux et des Institutions Représentatives du Personnel. Pas de fusion des instances représentatives.
- ✓ Non au référendum d'entreprise
- ✓ Non au plafonnement des indemnités de licenciement.

Par ailleurs, nous revendiquons :

- **Maintien de la Sécurité Sociale, basé sur la cotisation salariale.**
- **Pas touche à nos retraites par répartition. Pas touche aux régimes spéciaux.**
- **Maintien intégral du Statut de la Fonction publique et de l'unicité du Point indiciaire pour les 3 versants. Maintien de tous les postes**
- **Pas d'augmentation de la CSG pour les salariés, les fonctionnaires et les retraités.**
- **Augmentation générale des salaires et des pensions**
- **L'interdiction des licenciements**

Rouen, le 12 juin 2017

Union départementale cgt de seine-maritime 26, avenue jean rondeaux 76108 rouen cedex tél : 02.35.58.88.60 fax : 02.35.58.88.69.
Métro : jean-jaurès E-mail : ud76@cgt.fr